

Décision du 1^{er} mai 2021

Le président du tribunal administratif de Rouen,

VU le code de justice administrative, notamment son article R. 621-1-1 ;

VU le décret du 6 avril 2021 du Président de la République, nommant Monsieur Jérôme BERTHET-FOUQUÉ, président du tribunal administratif de Rouen, à compter du 1^{er} mai 2021 ;

DECIDE:

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} mai 2021, sont désignés en tant que magistrats chargés des questions et du suivi des opérations d'expertise :

Madame Anne GAILLARD, Monsieur Patrick MINNE, Madame Isabelle BRIL et Monsieur Frédéric CHEYLAN, vice-présidents.

Article 2 : A compter du 1^{er} mai 2021, délégation est donnée aux magistrats nommés à l'article 1^{er} aux fins d'exercer les attributions prévues R. 621-2, R. 621-4 à R. 621-6, R. 621-7-1, R. 621-8-1 et R. 621-11 à R. 621-13 du code de justice administrative.

Article 3 : La présente décision sera affichée dans les locaux du tribunal administratif et sur le site Internet de la juridiction.

Fait à Rouen, le 1^{er} mai 2021,



Jérôme BERTHET-FOUQUÉ

